



## Obligation de ne pas travailler

Par **Rafi58**, le 17/02/2023 à 19:46

Bonjour, je travaille en CDI 35h en cabinet médical libéral, mon employeur m'impose des journées non travaillées car il n'est pas présent mais m'oblige à récupérer les heures non travaillées, actuellement j'ai 26heures à récupérer en temps de travail. Est-ce légal ? Sachant que je n'est pas assez de congés payés et qu'il nous impose nos 5semaines de congés payés ?

Par **BrunoDeprais**, le 17/02/2023 à 20:19

Bonsoir,

Légalement, l'employeur peut imposer des congés à condition de prévenir le salarié 1 mois à l'avance.

Par **Rafi58**, le 17/02/2023 à 21:01

Oui mais la l'employeur impose des repos a récupéré, ce ne sont pas de congés

Par **Lag0**, le 18/02/2023 à 10:12

Bonjour,

Non, ce n'est pas légal. L'employeur doit vous fournir du travail à hauteur de l'horaire prévu au contrat, c'est le simple respect du contrat ! S'il ne le fait pas, hors cas de force majeure, il doit vous payer normalement comme prévu au contrat et les heures perdues de sa faute ne sont pas à récupérer.